

Fonds InnoBio

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Fonds InnoBio peut intervenir par apport en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises du secteur des biotechnologies et de la santé.

Ces interventions doivent permettre le développement d'entreprises viables, stratégiques, compétitives et porteuses de croissance. Le Fonds InnoBio doit leur permettre de grandir pour devenir plus attractives aux financements classiques.

Le fonds InnoBio a vocation à investir dans des entreprises proches ou en début de développement clinique, fournissant des produits et services innovants, avec l'objectif de générer des plus-values.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Le Fonds InnoBio cible prioritairement des entreprises françaises, ou européennes ayant une part significative de leurs activités sur le territoire français et dans des entreprises biotechnologiques en lien fort et direct avec le développement de nouveaux médicaments :

- développement de nouveaux produits thérapeutiques,
- développement de technologies liées à l'usage de médicaments (nouveaux bioprocédés, dispositifs médicaux et de diagnostic),
- élargissement de son champ d'action à la santé numérique également en lien avec le médicament.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention est généralement compris entre 3 et 10 M€.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Biotechnologie

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr